

Paris, le 24/03/2020

MME VIRGINIE ROITMAN DESCAMPS s/c FIDESS PARIS 30 RUE PERIER 92120 MONTROUGE

Chère Consœur, Cher Confrère,

Vous avez bien voulu accepter d'accueillir dans votre Cabinet MME SOREL KONDA PANGOP et nous vous en remercions. Vous trouverez ci-joint copie de la décision prise par l'Ordre des Experts-Comptables Région Paris/Ille de France dans sa session du 19 mars 2020 relative à son inscription au stage d'expertise comptable sous le numéro 140002095201.

Nous vous rappelons que les stagiaires sont dans <u>l'obligation de participer avec assiduité</u> à des actions de formation au cours des trois années de stage, ce qui vous engage à le libérer pour :

## Les formations obligatoires au cours des 3 années de stage :

- les journées de regroupement aux dates fixées par l'Ordre des Experts-Comptables région Paris/Ile de France
- la validation des tests e-learning sur le site du CFPC (complémentarité des journées de regroupement)
- ◆ la journée obligatoire sur le thème de la Lutte Anti Blanchiment en 2ème année
- les journées Audit 1, Audit 2 et Audit 3 (ASFOREF ou cabinets agréés)
- les journées dans le cadre de la mise en œuvre des techniques de contrôle (ASFOREF ou cabinets agréés)
- Autres journées : Axe prioritaire (ASFOREF ou cabinets agréés) et Evènement institutionnel

## Votre stagiaire devra:

- Adresser à l'Ordre des Experts-Comptables, la fiche des travaux professionnels dans le mois qui suit la fin des 12 mois effectués. (une fiche est à fournir par Maître de stage lors d'un changement en cours d'année).
- Se présenter dans le cadre du suivi du stage aux convocations du Contrôleur Principal du Stage ou du Contrôleur Adjoint par lui désigné, et notamment à l'entretien d'évaluation en deuxième année de stage.
- En 2ème et 3ème années de stage, transmettre à l'Ordre des Experts-Comptables un rapport semestriel dans le mois qui suit la fin de chaque semestre effectif, dont deux rapports portant sur l'expertise comptable, un rapport sur le commissariat aux comptes et le projet de notice explicative et de plan du mémoire.

En matière de cotisation, et à titre d'information, il est important de préciser

- qu'elle s'élève en 2020 à 824€,
- que ce montant couvre :
  - . les frais de gestion de dossier (50 €)
  - . la contribution obligatoire à la bibliotique avec un accès illimité au mémoire (24 €)
  - . les journées de regroupement et l'accès à la plate-forme e-learning du CFPC (750 €)

Nous restons à votre disposition pour tout problème que vous pourriez rencontrer à cette occasion.

Dans le cas où le stagiaire quitterait votre Cabinet, et pour faciliter la tenue de son dossier, nous vous remercions de nous en informer au plus tôt par mail à l'adresse stage@oec-paris.fr.

Nous vous prions de croire, Chère Consœur, Cher Confrère, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Elvire SEKLOKA

Présidente de la Commission Stage